

« Il faut gérer l'éducation de façon plus décentralisée et laisser une plus grande autonomie aux commissions scolaires! »

Paul Gérin-Lajoie

Docteur en droit constitutionnel de l'Université d'Oxford en Angleterre, Paul Gérin-Lajoie a reçu de nombreuses distinctions au cours de sa vie dont celles de Grand officier de l'Ordre national du Québec, Compagnon de l'Ordre du Canada, Médaillé du jubilé de la Reine Élisabeth II. Il a été président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et a siégé au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale. Il s'est vu décerner treize doctorats *honoris causa* par des universités au Canada et à l'étranger. Il a été vice-premier ministre et ministre de la Jeunesse dans les années 60 dans le gouvernement de Jean Lesage. Il est le président-fondateur de la Fondation Paul Gérin-Lajoie. De plus, il a été l'un des artisans et le premier titulaire du ministère de l'Éducation du Québec.

Il ne faut pas que les problèmes qui font la manchette actuellement sur la scène publique nous ramènent à la conclusion simpliste d'abolir les commissions scolaires. Le débat actuel sur leur existence m'interpelle fortement. C'est pourquoi je tiens à exprimer haut et fort à la population du Québec, aux élus et aux gestionnaires des commissions scolaires, mon opinion sur le rôle et la place stratégiques occupés par les commissions scolaires dans l'histoire et la contribution qu'elles peuvent apporter dans l'avenir au système d'éducation du Québec. Attardons-nous surtout à corriger les problèmes qui ont pu se développer au cours des 150 ans de leur existence.

Comme j'ai été l'un des principaux artisans des profondes mutations apportées au système d'éducation du Québec durant la Révolution tranquille (1960-1966), je considère excessivement important d'affirmer plus que jamais le rôle stratégique des commissions scolaires dans la société québécoise.

Initialement, les commissions scolaires ont été créées pour remettre entre les mains des populations locales la gestion et l'action du Québec en éducation. À l'époque, les commissions scolaires ont permis à la population de prendre le contrôle de leur territoire

et de devenir plus autonome. On a tort, de nos jours, de remettre en cause leur existence. Elles constituent la clé de notre autonomie québécoise! Le principal problème, selon moi, en est un de communication entre les commissaires et la population.

Malgré la controverse vécue actuellement sur la scène publique, je crois fermement qu'il faut continuer d'affirmer la place stratégique que les commissions scolaires occupent au sein de la société québécoise. Pour ce faire, les commissions scolaires ont tout intérêt à non seulement favoriser une communication accrue avec la population mais aussi la transparence dans leurs actions. Les commissions scolaires sont des institutions importantes partout au Québec. Ce sont elles qui voient à assurer la qualité de l'éducation offerte, aux adultes comme aux jeunes dans les écoles, et qui assurent des services importants comme le transport scolaire, les services éducatifs, la gestion du personnel. Elles participent au développement du Québec en fournissant par exemple une large partie de la main-d'œuvre dont les entreprises ont besoin et en améliorant la qualité de vie des citoyens par divers projets d'ordre social et économique. En fait, sans elles, les écoles deviendraient des agences gouvernementales.

On devrait se souvenir des expériences négatives d'un passé récent comme celle vécue au Nouveau-Brunswick lorsqu'on a décidé de remettre en cause leur existence. Rappelons que ce gouvernement avait entrepris, dans les années 90, une restructuration complète du système de l'éducation. En 1996, il a aboli les conseils scolaires et, à la demande de la population, il les a remis sur pied quelques années plus tard parce que la gestion des écoles était devenue trop centralisée par le gouvernement.

La méconnaissance par la population du travail des commissions scolaires s'explique par le fait que les commissions scolaires occupent des territoires trop vastes, ce qui rend plus difficiles les communications avec le milieu. À mon avis, ce fut une erreur de la part du gouvernement de réduire leur nombre de façon aussi importante au cours des années (de 1927 commissions scolaires en 1948 à 72 en 1998). Il est alors difficile pour le commissaire de se rapprocher de sa population, d'établir des liens avec elle, de lui rendre des comptes régulièrement et de s'adapter à la réalité sociologique des gens qui occupent

le territoire. On est passé d'un extrême à l'autre si bien qu'on s'est davantage éloigné des gens et de leurs préoccupations. En période électorale scolaire, je déplore aussi l'absence d'enjeux en éducation et le manque d'information sur les candidats. Je suis allé voter aux dernières élections scolaires et j'ai été étonné et choqué de voir le manque d'information sur les candidats. J'ai voté pour de parfaits inconnus. À mon avis, le ministère de l'Éducation, la Fédération des commissions scolaires et le Directeur général des élections doivent s'engager à valoriser davantage la démocratie scolaire auprès de la population du Québec.

Pour y parvenir, je suggère certaines améliorations. Partout au Québec, dans les régions comme dans les arrondissements des grandes villes, les commissaires doivent mieux jouer leur rôle, organiser des séances d'information sur des sujets particuliers, quartier par quartier, à l'intérieur des territoires des commissions scolaires. Il faut établir des ponts avec la population et favoriser sa participation au travail des commissaires malgré les défis de communication que cela représente. Les moyens modernes de communication, comme Internet, offrent des solutions intéressantes pour les aider à se rapprocher davantage des gens, et ce, surtout lorsque les distances à couvrir sont grandes.

Le commissaire est le représentant des gens de son milieu. Le décrochage scolaire, le « taxage » dans les écoles, la qualité de la langue française, les élèves en difficulté, tout cela constitue des problèmes locaux qui doivent être réglés localement par les instances locales que sont les commissions scolaires. Ce sont ces institutions qui sont les mieux placées pour contribuer à résoudre des problèmes importants comme la lutte contre la pauvreté, la pénurie de main-d'œuvre, etc. Il n'appartient pas au gouvernement provincial de gérer seul des problèmes vécus dans les régions. Les commissions scolaires sont des gouvernements locaux et doivent être reconnues comme tels par l'État québécois.

En fait, si les écoles ne bénéficiaient pas du réseau des commissions scolaires, elles seraient soumises à un contrôle éloigné du gouvernement. L'élève serait le plus pénalisé par cette situation. La qualité de l'enseignement et des ressources humaines est

foncièrement du ressort des commissions scolaires. Ce sont elles qui voient au partage équitable des ressources pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves peu importe leur milieu socioéconomique. Le ministère de l'Éducation occupe une place importante pour dicter les grands principes généraux et les commissions scolaires devraient décider des gestes et des actions à poser pour participer à l'épanouissement de la société québécoise, jeune et adulte.

J'invite la population du Québec à appuyer les commissions scolaires dans ce combat qui les interpelle également puisque cela menace la qualité du système public d'éducation. Sans la contribution importante des commissions scolaires c'est, au premier plan, l'avenir de nos jeunes qui risque d'être hypothéqué!

Voilà quelques idées préliminaires qui invitent à une réflexion plus approfondie visant le fonctionnement de la démocratie du système des écoles publiques.

Le 17 février 2008